

Fondation Père Favron

LIVRET D'ACCUEIL



MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE DE L'EST

Le mot de bienvenue

Vous venez d'être admis, à la Maison d'Accueil Spécialisé de l'Est, gérée par la Fondation Père Favron.

Nous vous souhaitons la bienvenue, à vous, votre famille, vos amis.

Toute l'équipe et moi-même, souhaitons vivement que votre accueil et votre séjour soient des plus agréables possible.

Pour vous permettre d'avoir un premier aperçu de notre établissement, nous avons élaboré ce livret d'accueil. Celui-ci vous présente l'établissement, ses acteurs, son organisation et l'accompagnement que nous proposons.

Vous constaterez que notre préoccupation essentielle est la réponse à vos besoins et aux attentes de votre famille ou représentant légal. Ainsi, nous espérons vous offrir une qualité de vie adaptée et sécurisante, tout en garantissant vos droits fondamentaux.

Vous trouverez également annexés à ce présent livret :

- Le règlement de fonctionnement qui définit vos droits et obligations
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le contrat de séjour ou document individuel de prise en charge

La Direction

Présentation de l'établissement

Un établissement récent avec des valeurs humanistes

La Maison d'Accueil Spécialisé de l'Est a ouvert ses portes le 1er Décembre 2003. Elle a pour vocation première d'accueillir des personnes polhandicapées et des personnes cérébro-lésées. L'état de grande dépendance dans lequel se trouvent ces personnes, nécessite de la part de l'Institution et des professionnels qui y travaillent, des valeurs profondes d'**humanité**, d'**écoute**, de **respect de la personne**, de **dignité** et de **sécurité**. Au-delà d'une culture de la **bientraitance** inhérente à son organisation, la MAS de l'Est, souhaite avant tout inscrire son action, auprès d'une **personne** à part

entière, **citoyenne**, dans le **respect de ses droits fondamentaux**.

L'**accompagnement personnalisé** de ses résidents permettant de répondre au plus près à ses besoins, à ses attentes ou à celles de sa famille, d'améliorer son quotidien, en lui apportant confort, bien-être et espace sécurisant, constitue un des points essentiels de sa mission.



Une réponse à des besoins

La création de la MAS de l'EST répond aux objectifs poursuivis par la Fondation Père Favron, en partenariat avec les Autorités de Tarification :

- Répondre aux besoins de rééquilibrage de la répartition géographique des structures médico-sociales au profit de l'Est du Département
- Favoriser le rapprochement et le maintien des liens familiaux des résidents avec leur

famille

- Contribuer à combler en partie des demandes en attente non satisfaites

Une architecture organisée à partir de lieux de vie

3 unités de vie nommées Anthurium, Hibiscus et Bougainvilliers, communiquant entre elles par des cours intérieures, ayant chacune deux salles de bains adaptés, des salles de vie utilisées pour les repas et les activités de groupe

- 42 chambres individuelles
- des lieux d'activités
- des lieux de soins



Fonctionnement administratif de la MAS de l'Est

L'agrément

La MAS de l'Est est agréée par le Préfet (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales) pour 42 places. Il s'agit de l'accueil de personnes adultes handicapées qui n'ont pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état requiert une surveillance médicale et des soins constants.

L'établissement est régi par les lois du 02 janvier 2002 et du 11 Février 2005 et plus spécifiquement par la circulaire 62 AS du 26/12/78.

Agrément :

- 30 places pour personnes polyhandicapées (1)
- 12 places pour personnes cérébro-lésés (2)

- (1) Ce sont des personnes souffrant de déficience motrice sévère associée à une déficience mentale profonde
- (2) Ce sont des personnes qui ont subi une lésion au cerveau suite à un accident cardiovasculaire, à une défaillance cardiaque ou tout autre traumatisme

L'admission

Pour être admis à la Maison d'Accueil Spécialisé de l'Est, il faut une notification de la COTOREP (Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel), pour ce type d'établissement, être âgé entre 18 et 60 ans, et correspondre à l'agrément de l'établissement en ce qui concerne le type de handicap, soit polyhandicapé soit cérébro-lésé.

Les pièces administratives qui vous seront demandées pour toute admission :

- la notification COTOREP
 - copie de la carte d'assuré social
 - Attestation CMU
- Copie du livret de famille ou de la carte d'identité
- La notification de l'attribution de l'AAH ou de l'ALD
- Copie du jugement de mise sous protection judiciaire (tutelle, curatelle...)

Le financement

Les prestations offertes par la MAS de l'Est sont financées par l'Assurance Maladie (CGSS) à partir d'un budget établi par l'établissement et qui couvre l'ensemble des besoins du résident (alimentaire, soins, éducatifs, accompagnements...). Le financement se fait à travers un prix de journée, fixé annuellement par arrêté préfectoral. Chaque mois, une facturation

prenant en compte le nombre de journées de présence des personnes accueillies, est établie et envoyée à la Caisse Générale de Sécurité Sociale. Le prix de journée en vigueur pour 2005 s'élève à 170,35 €.

Une participation de 15€ (somme en vigueur au 01/01/06), correspondant au forfait journalier, est à la charge du résident.

Être résident* à la MAS de l'Est

Avoir son propre lieu de vie

Les personnes habitent à la MAS de l'Est, c'est leur lieu de vie. Elles peuvent y recevoir des visites, retourner en famille pour une journée, un week-end, des vacances...

Leurs chambres sont personnalisées et peuvent être décorées, aménagées en fonction des goûts de chacun.



Une chambre de résident, personnalisée en fonction de ses attentes et celles de sa famille

* Nous avons volontairement utilisé cette orthographe car loin d'être un lieu de passage, la MAS s'inscrit comme un lieu d'habitation durable où chacun s'y sent chez soi.

Allons vivre une journée à la MAS...

- Lever au rythme de chacun avec soins d'hygiène et confort
- Petit déjeuner
- Soins infirmiers/Rééducation/consultations extérieures
- Collation
- Activités/sorties
- Déjeuner
- Sieste pour ceux qui le souhaitent
- Goûter
- Activités
- Dîner
- Coucher échelonné selon le rythme de chacun



Petite promenade à l'intérieur de l'établissement



La Maison d'Accueil Spécialisé de L'Est...



C'est apprendre à vivre

avec les autres...

C'est une socialisation en milieu urbain...



C'est partager des événements...



C'est du plaisir dans notre quotidien et dans notre quartier...



C'est des projets ambitieux mais nécessaires...

- L'aménagement en cours d'un espace aquatique
- L'équipement d'une salle multisensorielle
- L'aménagement d'un espace d'accueil des familles
- L'aménagement extérieur avec des kiosques et bancs de jardin...

**Bien-être, confort,
plaisirs, communication...**

C'est aussi un accompagnement jusqu'au bout du chemin...

Les prestations proposées

L'accompagnement du résidant est adapté en fonction de ses besoins, de son rythme, de ses potentialités... mais également de son projet personnalisé.

Une réunion institutionnelle à laquelle participent le résidant et/ou sa famille ou représentant légal, ainsi que l'équipe pluridisciplinaire, nous permet de construire ce projet de vie. Nous essayons dans la mesure du possible de réduire les incapacités et de maintenir l'autonomie. Le projet personnalisé est réajusté, complété et évalué régulièrement.



Une salle de vie...

L'aide à la vie quotidienne

L'absence d'autonomie des personnes accueillies, nous conduit dans notre accompagnement à les aider au quotidien dans les actes de la vie courante.

Nous essayons dans la mesure du possible de maintenir les acquis, d'éviter toute régression et de stimuler en fonction des potentialités.

Alimentation, hygiène, habillage, déplacements... constituent certains de nos champs d'intervention où des aides sont apportées au quotidien.

Les soins médicaux et paramédicaux

Le suivi médical est réalisé par le médecin de l'établissement, Dr MAILLOT, un accompagnement en rééducation est mis en œuvre depuis récemment, avec un médecin rééducateur, qui intervient par quinzaine au sein de l'institution.

Une équipe composée d'infirmières assure la surveillance et les soins infirmiers.

L'intervention d'un kinésithérapeute et d'un ergothérapeute complètent notre accompagnement.



La salle de kinésithérapie

L'accompagnement éducatif et occupationnel



En dehors des actes de la vie quotidienne, l'équipe propose des activités en lien avec les projets personnalisés et les capacités de chacun.

Socialisation, éveil, ouverture à la vie sociale et culturelle, animations diverses...



Les prestations hôtelières

- Le repas : la confection et la livraison des repas est assurée par un prestataire extérieur
- L'entretien des chambres et des espaces communs est assuré par une équipe d'agents hôteliers
- Le traitement du linge des résidents est réalisé à l'extérieur par une blanchisserie
- L'entretien des locaux et des extérieurs est assuré par des agents logistiques

Des prestations adaptées, au service du résident

Participation des résidents et/ou des représentants légaux à la vie de l'établissement

- Entretien institutionnel
 - Rencontres à la demande
 - Synthèse annuelle
 - Conseil de la vie sociale
 - Journées festives
-

Transmission de l'information et accès aux dossiers

Toute demande relative à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels de la MAS doit faire l'objet d'un courrier à la direction de l'établissement qui sera transmis au médecin pour les informations d'ordre médical ou aux professionnels habilités pour les autres données.

Les renseignements médicaux sont transmis au médecin qui est responsable de l'information médicale dans l'établissement et sont protégés par le secret médical . Les données autres sont protégées par le secret professionnel auquel est tenu l'ensemble des personnels de la MAS.

Les documents concernant la personne accueillie peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978, modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

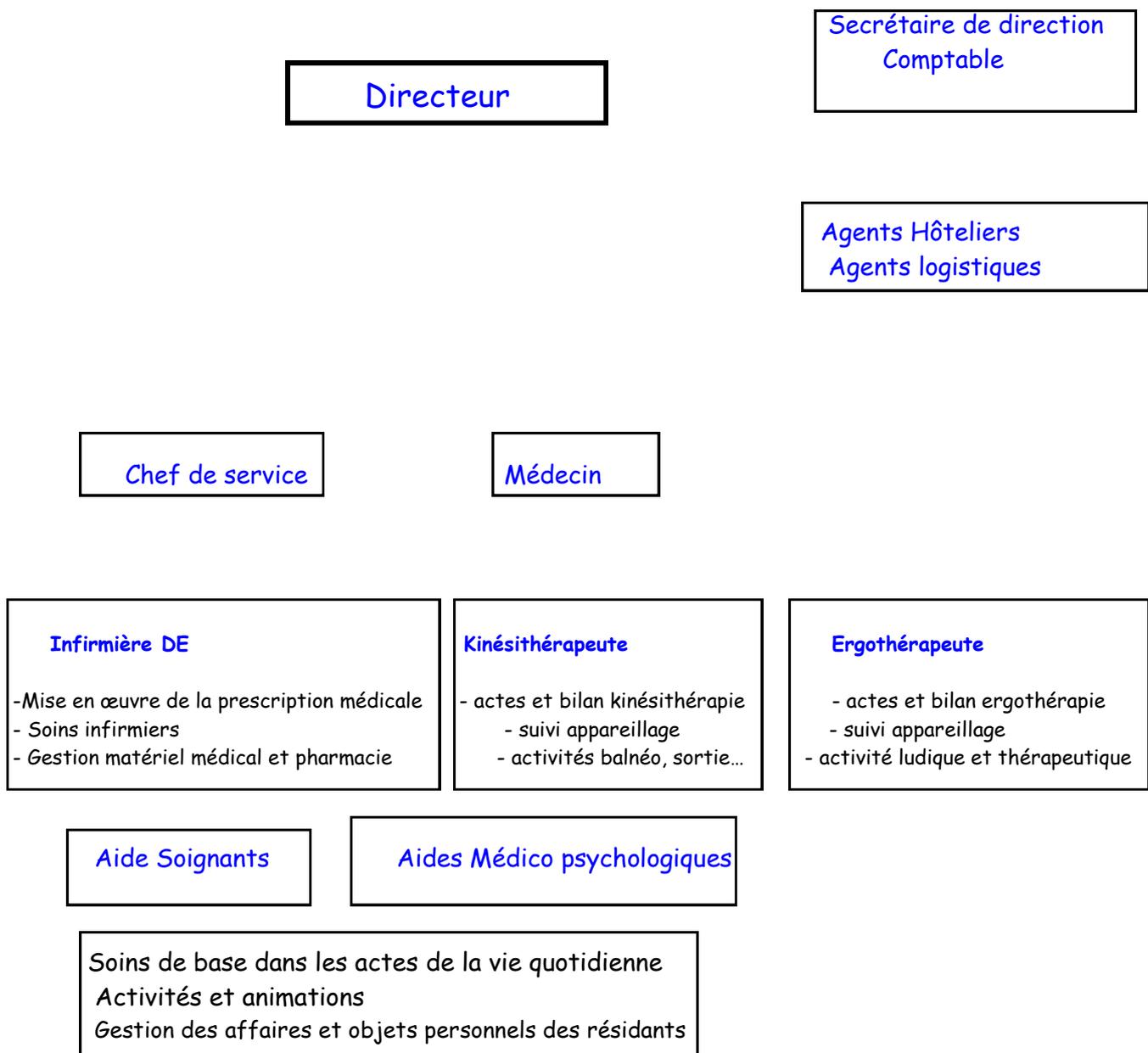
La personne prise en charge (ou son représentant) peut s'opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives la concernant dans les conditions fixées par cette même loi.

Personne qualifiée

En cas de contestation ou de réclamation, la possibilité est donnée au résident ou à son représentant légal de contacter la personne qualifiée prévue par la loi.

Une équipe pluridisciplinaire compétente

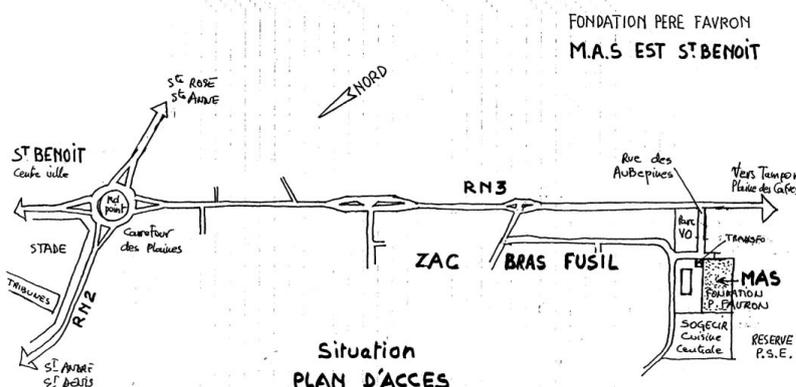
En adéquation avec le projet institutionnel et le taux d'encadrement nécessaire pour accompagner cette population, une équipe pluridisciplinaire assure les différentes prises en charge, de jour comme de nuit.



Cet organigramme est évolutif. Il sera complété et enrichi avec de nouvelles compétences dans le cadre de futurs projets. Nous accueillons régulièrement des stagiaires Infirmiers, aides-soignants, aides-médico-psychologiques et agents hôteliers. Nous sommes reconnus comme terrains de stage par différents instituts de formation (IFSI- IRTS...) et inscrivons nos actions dans une démarche de professionnalisation devant aboutir à la démarche qualité.

Localisation de la MAS de l'Est

Directrice : Mme Christine BRUN
Chef de Service : Mme Elisabeth CORTIAL
Médecin : Dr MAILLOT
Téléphone : 02 62 51 26 26
Fax : 02 62 51 26 35
Messagerie : masest@favron.org



Le Pôle Sanitaire de l'Est

La MAS s'inscrit également dans la réalisation du pôle sanitaire Est permettant un recadrage de l'offre sanitaire et médico-sociale sur l'ensemble de la région. Ce pôle va regrouper sur un site unique les établissements publics et privés du secteur sanitaire mais également médico-social, avec comme objectif, notamment, de promouvoir une vision globale de la prise en charge en santé publique.

Bougainvilliers : Une unité spécialisée dans l'accueil de personnes cérébro-lésées

La MAS dispose d'un agrément de 12 places pour accueillir les personnes qualifiées de cérébro-lésées. Ce sont des personnes qui ont subi une lésion au cerveau suite à un accident cérébro-vasculaire, à une défaillance cardiaque ou tout autre traumatisme.

Les conséquences d'une lésion cérébrale peuvent être multiples : difficultés motrices, paralysie partielle, troubles de la mémoire, difficultés de langage, troubles de comportement...

Après souvent une longue période d'hospitalisation, et de passage lorsque c'est possible, dans un Centre de Rééducation Fonctionnelle, les personnes cérébro-lésées sont orientées dans une Maison d'Accueil Spécialisée.

Elles nécessitent alors une prise en charge médicale et paramédicale attentive, à la fois pour assurer les soins de base mais aussi afin de prévenir toutes les complications possibles.

L'équipe composée de médecin, médecin rééducateur, infirmière, aides-soignantes, kinésithérapeute, ergothérapeute et aide-médico-psychologique, participe aux actes de la vie quotidienne de ces personnes, non seulement dans le cadre d'une fonction soins mais également dans un contexte de relation, d'apprentissage, de communication et de respect.



Une chambre de personne cérébro-lésée